

Communiqué de presse, le 20 septembre 2007

Quelles retombées socio-économiques des Grands Sites ? Combien d'emplois générés ?

Si les coûts parfois élevés des actions de protection, de réhabilitation, de mise en valeur et de gestion des Grands Sites sont parfois mis en question, a contrario leur impact économique est rarement évoqué.

Le 18 septembre 2007, en présence de MM. William Dumas, Député du Gard, Président de l'EPCC du Pont du Gard et Jean-Yves Gouttebel, Président du Conseil général du Puy de Dôme, le Réseau des Grands Sites de France a souhaité présenter des études récentes montrant les retombées économiques des Grands Sites.

Pourquoi une étude de retombées sur ces sites ?

Quel est l'impact de sites comme le Pont du Gard et le Puy-de-Dôme en termes de retombées locales ?

Quelles sont les retombées sociales en termes d'emplois ?

Quelle est l'aire géographique du rayonnement économique du site ?

L'effort financier des pouvoirs publics pour protéger et mettre en valeur les sites a-t-il une incidence sur le développement économique local ?

Les résultats obtenus et les perspectives qu'ils ouvrent sont l'objet de la synthèse diffusée aujourd'hui.

Cette réflexion engagée par les Grands Sites et leur Réseau, destinée à mieux cerner l'impact économique des Grands Sites, repose sur des études réalisées :

- sur le site du Pont du Gard, à la demande de l'EPCC du Pont du Gard, en 2005
- sur le site du Puy de Dôme, à la demande du conseil général, en 2006

L'EPCC du Pont du Gard et le Conseil général du Puy de Dôme, ont mis à disposition du Réseau des Grands Sites de France les données de ces 2 études, toutes deux réalisées par le même cabinet d'études économiques spécialisé dans le secteur du tourisme, Figesma.

L'objectif du Réseau est de faire connaître ces travaux, de permettre d'en rapprocher les résultats et d'en tirer les enseignements du point de vue méthodologique.

Aux côtés des musées et monuments, de nombreux sites naturels et espaces patrimoniaux se posent aujourd'hui la question de leur impact économique pour les territoires dans lesquels ils s'inscrivent. Tous s'interrogent sur les méthodes pertinentes d'évaluation qui tiennent compte de leurs particularités.

Dès à présent, les Grands Sites sont en mesure d'apporter des premiers résultats chiffrés sur la valeur économique de ces espaces emblématiques et d'en tirer des enseignements en termes de méthode.

"En tant que gestionnaires locaux de ces sites, et tout simplement en tant qu'êtres humains nous sommes d'abord touchés par la beauté de ces lieux et à l'émotion qu'ils nous procurent. Notre premier rôle est de les préserver, de les réhabiliter parfois quand ils ont été malmenés. Aujourd'hui, nous montrons que ces sites ont aussi une valeur économique, moins connue, contestée parfois, mais que nous pouvons désormais chiffrer à l'appui, démontrer de façon indiscutable", Gérard Voisin, Président du Réseau des Grands Sites de France.

Les principaux résultats chiffrés

Le site du Pont du Gard génère chaque année 135 millions € de retombées économiques sur la région, correspondant à 1209 emplois et engendrant 21,5 millions € de recettes fiscales. Ainsi, chaque visiteur du Pont du Gard dépense 3,27 € sur le site et 123 € à l'extérieur du site.

Le site du Puy de Dôme génère chaque année 76 millions € de retombées économiques, correspondant à 696 emplois et engendrant 11 millions € de recettes fiscales. Chaque visiteur du Puy de Dôme dépense 3,5 € sur le site et 180 € à l'extérieur du site.

Quels enseignements en tirer ?

Ces études montrent clairement que les Grands Sites engendrent des retombées économiques directes et indirectes majeures sur leur territoire.

"Il y a vingt ans, l'agriculture était notre première ressource et aujourd'hui c'est le tourisme. Nous sommes maintenant convaincus que le Pont du Gard est un atout économique énorme pour le département. Et plus personne ne le conteste", déclare William Dumas, Président de l'EPCC du Pont du Gard.

Sites emblématiques et hauts lieux de notre patrimoine, ils ont aussi une dimension économique et sociale indéniable.

Il en ressort également que l'essentiel de ces retombées économiques se fait au bénéfice du tissu économique de la région.

Etat et collectivités locales consentent des efforts importants pour la protection, la réhabilitation et la mise en valeur des Grands Sites. Pour Jean-Yves Gouttebel, Président du Conseil général du Puy de Dôme, *"il est normal et de bonne gestion, pour une collectivité, d'évaluer si l'argent public est investi à bon escient. C'était bien notre objectif en réalisant cette étude sur les retombées économiques du site".*

En terme d'investissement, les Opérations Grands Sites permettant la réhabilitation des sites dégradés, engagent des montants parfois élevés : près de 42 millions € au Pont du Gard entre 1996 et 2000, 10 millions € au Puy de Dôme entre 2003 et 2007, l'équivalent à la Pointe du Raz entre 1991 et 1995, 5 millions € actuellement en Camargue gardoise, etc.

Gérer les Grands Sites et y accueillir des millions de visiteurs par an suppose l'existence de structures locales de gestion, dotées de moyens et de personnel. L'entretien des sites, l'accueil des visiteurs, les services, ont un coût certain. Les budgets annuels des structures de gestion varient fortement suivant les caractéristiques physiques des sites, leur niveau de fréquentation, les services et activités culturelles qu'ils proposent : 7 millions € au Pont du Gard, près de 500 000 € au Puy de Dôme.

Ces budgets sont couverts par les collectivités, avec une participation plus ou moins importante du public au financement des services qu'il utilise (parking, navettes, guidages, achats dans les maisons de sites, etc.). L'équilibre entre financement public et contribution du visiteur est un enjeu important pour la préservation des sites. Leurs organismes de gestion n'ont pas vocation à devenir des centres de profit dont la survie reposerait sur les seuls visiteurs, avec les risques de sur-aménagement et de surexploitation commerciale qui en découleraient.

Ces chiffres montrent que l'effort financier consenti par les pouvoirs publics a un impact économique considérable, ce qui invite à soutenir ces actions de façon pérenne et à montrer l'intérêt qu'il y a à les étendre à d'autres sites majeurs de notre patrimoine paysager.

L'économie des Grands Sites doit s'apprécier plus largement, comme ces études le montrent, dans les retombées indirectes pour les territoires dans lesquels ils s'inscrivent et plus largement pour le pays tout entier.

Au niveau national en effet, on rappellera que le secteur du tourisme, qui représente 6,6% du PIB, est le premier pourvoyeur de devises en France (+ 12,1 milliards €). Or, la France doit une grande partie de son attractivité touristique à la qualité et à la diversité de ses paysages et de son patrimoine, dont les Grands Sites sont les témoins majeurs. La volonté de la collectivité nationale de transmettre un patrimoine vivant et préservé trouve aussi une pleine justification économique.

A travers la réalisation de ces études les Grands Sites offrent une importante contribution aux réflexions qui mobilisent ces dernières années l'ensemble des responsables des politiques de protection des espaces patrimoniaux dans une perspective de développement durable.

Dossier de presse complet (mail ou courrier) et photos des sites disponibles sur simple demande

Contact presse

Ericka Rolin / Terranuna

T : 01 60 34 68 72 – ericka.rolin@terrannuna.com

Réseau des Grands Sites de France

Bureau

9 rue Moncey 75009 Paris

Tél : 01 48 74 39 29

Siège

Grand Site de Solutré

BP 80015-71012 Charnay-lès-Mâcon

Tél : 03 85 35 82 81

contact@grandsitedefrance.com

www.grandsitedefrance.com